

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 décembre 2019

RELATIF À LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE - (N° 2454)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 2485

présenté par
Mme Kerbarh

ARTICLE 10 BIS AA

Substituer aux mots :

« sauf celles »,

les mots :

« à l'exception des étiquettes ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.